

Grâce au système de cours doubles que je préconise, cet inconvénient est écarté autant que possible.

Avec des cours doubles on peut loger un plus grand nombre de poules, et de plus utiliser le terrain en culture de légumes.

En allouant 30 à 40 pieds par poule dans chaque cours pendant une partie de l'été, tantôt dans l'une au commencement de la saison, et ensuite dans l'autre à la fin de l'été, on évitera un grand nombre de maladies et l'on procurera en même temps aux volailles un confort qu'il serait très difficile de leur donner avec des cours simples.

PLAN DU TERRAIN

Le terrain a 6 arpents de longueur, 2 arpents de largeur, et est occupé par les volailles sur une étendue de 3 arpents de longueur sur 2 de large. Sur les six autres arpents se trouvent la maison de l'éleveur, un rucher et un verger, (voir illustration ci-contre).

La chambre d'incubation et l'éleveuse sont à proximité du logis de l'éleveur.

Le chemin traversant le terrain et l'emplacement des poulaillers a 20 pieds de largeur.

Chaque cours mesure 90 pieds par 40, ce qui donne une superficie de 180 x 80 pieds pour chaque poulailler de 200 poules. En soustrayant l'emplacement du poulailler il reste $33\frac{1}{2}$ pieds par poule dans chaque cour.

Chaque cour destinée à l'élevage possède 10 colonies pouvant loger un total de 1000 poulets et mesurant un arpent carré. Au bout de trois mois, lorsqu'on fait le triage des poulettes et des cochets pour la reproduction, on transfère ceux-ci dans le verger, qui est alors exempt de toute souillure.

Toutes les clôtures doivent être faites en bon grillage de 5 pieds de hauteur. Les barrières doivent être assez larges pour permettre aux charrues, ainsi qu'aux voitures simples ou doubles de pénétrer à l'intérieur de l'enclos.